



ACADÉMIE DE LYON

Liberté
Égalité
Fraternité

CASNAV

Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs.

"Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté."

Extrait de l'article L.111-1 du Code de l'éducation

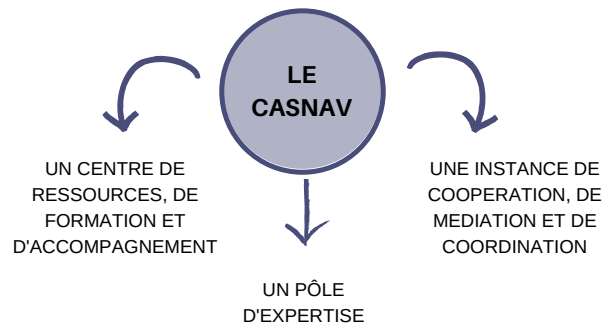
Les **CASNAV** sont des structures de l'éducation nationale dédiées à **l'accueil** et à **la scolarité** des enfants allophones nouvellement arrivés (**EANA***) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (**EFIV***).

Les EANA et des EFIV sont accueillis dans **des dispositifs spécialisés (UPE2A*, MLDS*)** et en classe ordinaire selon leurs besoins.

BO (bulletin officiel) du 11 octobre 2012

*se référer au glossaire de la brochure pour plus de précisions

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CASNAV ?



Les missions des CASNAV sont définies par la circulaire n°2012-143 du 2 octobre 2012 et le BO n°37 du 11 octobre 2012.

UN PÔLE D'EXPERTISE

- Accueil et scolarisation des EFIV* et EANA*, prise en charge des familles. L'académie accueille environ 5000 EANA*.
- cartographie de l'académie en lien avec les services du rectorat et des DSDEN (services départementaux).

UN CENTRE DE RESSOURCES ET DE FORMATION

- Ressources,
- formation initiale, continue et accompagnement des enseignants, cadres et autres personnels,
 - Certification FLS (BO n°30 du 25 juillet 2019)
 - Habilitation et réhabilitation au DELF*.

UNE INSTANCE DE COOPÉRATION ET DE MÉDIATION

- Collaboration avec les chefs d'établissements, les inspecteurs de l'éducation nationale, les coordinateurs MLDS*, les centres d'information et d'orientation (CIO) et les partenaires de l'éducation nationale,
- coopération avec les services des DSDEN.

*se référer au glossaire de la brochure pour plus de précisions

LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES ALLOPHONES



Le CASNAV de l'académie de Lyon travaille en étroite collaboration avec les trois départements de l'académie (Ain, Loire, Rhône) afin de proposer une politique cohérente et respectueuse des spécificités de chacun.

AIN

- **1er degré** : 18 enseignants itinérants dont 2 interdegrés.
- **Collèges** : 13 UPE2A* dont 1 à la CSI (cité scolaire internationale) et 1 NSA*.
- **Lycées** : 4 UPE2A* dont 1 NSA*, 3 "MLDS* allophones".

LOIRE

- **1er degré** : 21 enseignants itinérants.
- **Collèges** : 16 UPE2A* dont 1 privée et 2 NSA*.
- **Lycées** : 7 UPE2A* dont 1 privée et 2 NSA*, 2 MLDS*.

RHÔNE

- **1er degré** : 69 enseignants dont 3 itinérants.
- **Collèges** : 53 UPE2A* dont 8 NSA*.
- **Lycées** : 14 UPE2A* dont 5 NSA*, 7 "MLDS allophones".

*se référer au glossaire de la brochure pour plus de précisions